



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

L'article 9 du Code Civil donne à tout individu le droit absolu à la protection de son image.

Cette demande d'autorisation ne concerne que les images et vidéos effectuées dans le cadre du Concours Trophée David Campbell Junior 2023 organisé par l'AICR PARIS.

Je, soussigné(e) (Nom, Prénom, Adresse) :

Employé(e) par (Raison sociale, Adresse) / Scolarisé(e) à (Nom de l'établissement, Classe, Adresse)

autorise

les médias et les membres de l'organisation du Trophée David Campbell à me prendre en photo, à me filmer à exploiter les images et vidéos dans les médias, sur le site de l'AICR et de ses partenaires, sur Facebook, Twitter et autres supports de communication.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui me concernent est garanti. Je pourrais donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces images et vidéos si je le juge utile.

Date :

Signature :